



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 39165

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la possibilité réelle pour les familles de recourir au port de masques de protection en vue de limiter les risques de transmission de grippe ou d'angine en cas de contact entre personnes d'un même entourage. Une campagne de communication du ministère de la santé et de l'institut national de la prévention et d'éducation pour la santé (INPES) énonce en vue de prévenir la grippe, la bronchiolite et d'autres maladies plus courantes, telles la rhinopharyngite, le rhume, et la bronchite jugées tout aussi contagieuses et donnant lieu à des épidémies, le message suivant « Si vous êtes malade, portez un masque pour protéger vos proches ». Dans les consignes d'utilisation, il est en outre précisé qu'il est important de le changer régulièrement, toutes les 4 heures ou plus souvent s'il est mouillé. Actuellement le coût unitaire d'un masque commandé en grand nombre sur des sites spécialisés sur internet est de quelques dizaines de centimes d'euro mais il est le plus souvent vendu plusieurs euros dans les supermarchés. De ce fait, une protection efficace des personnes ne peut actuellement être envisagée qu'à un coût exorbitant pour les familles les plus modestes. Elle souhaiterait connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre en vue de diminuer le coût de ces masques de protection et assurer une cohérence entre le message adressé à la population et la réalité de l'accès à une telle mesure pour le plus grand nombre des familles et personnes concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39165

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11285

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)